



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Commune de Mauges-sur-Loire

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MAUGES-SUR-LOIRE COMPORTANT ONZE COMMUNES DÉLÉGUÉES

Par arrêté n°2025-030 du 24 juillet 2025, M. le Maire de Mauges-sur-Loire a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune.

Par délibération n°2025-10-004 en date du 14 octobre 2025, le Conseil Municipal de Mauges-sur-Loire a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du PLU.

Cette mise à disposition du public se déroulera du **7 novembre 2025 au 7 décembre 2025**, soit une durée de 31 jours.

Le projet de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme porte sur les objets suivants :

- l'élaboration d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation sur une emprise stratégique de développement de l'habitat au sein d'une zone urbaine sur le secteur de l'Orchère à Montjean-sur-Loire ;
- la modification d'Orientations d'Aménagement et de Programmation afin de les mettre en compatibilité avec des évolutions de contexte sur les projets identifiés ;
- la mise à jour des emplacements réservés ;
- des modifications au règlement graphique au sein des zones urbaines ;
- des modifications au règlement écrit ;
- l'intégration des servitudes d'utilité publique mises en place sur d'anciens sites industriels dans le cadre de projet de renouvellement urbain ;
- la correction d'erreurs matérielles.

Le projet de la modification simplifiée n°1, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront tenus à la disposition du public pour une durée d'un mois, **du 7 novembre jusqu'au 7 décembre 2025** aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Mauges-sur-Loire à La Pommeraye et dans les mairies déléguées de Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil.

Pendant la durée de la mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU pourront être consignées sur les registres déposés en mairie de Mauges-sur-Loire à La Pommeraye et dans les mairies déléguées de Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil et communiquées par voie électronique à l'adresse suivante enquetepublique@mauges-sur-loire.fr avant la fin de la période de mise à disposition.

A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis, par délibération motivée.